Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260706-DCM_2026_045-DE

COMMUNE DE LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 6 juillet 2026, le Conseil municipal de la Commune de Langan s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 1 juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GODAL Claire, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE BERRE Erwan, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, ODYE Martine, PAILLOUX Fabrice, ROBERT Gaëlle
Excusé ayant donné procuration : MOISY Nicolas à JOLIVET Thierry

Secrétaire de séance : ODYE Martine

2026-045 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Rapporteur : GAUPLÉ Olivier

Par délibération en date du [date de la délibération initiale], le Conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'accueil de 4 jeunes âgés de 16 à 18 ans durant les vacances scolaires.

À la suite de l'examen des candidatures reçues, il apparaît que la qualité et la motivation des jeunes candidats permettent d'accueillir un participant supplémentaire. Le Conseil municipal estime qu'il serait opportun de porter le nombre de bénéficiaires à 5 jeunes, le surcoût engendré, limité à 75 €, restant compatible avec les crédits communaux.

En conséquence, il est proposé de modifier la délibération initiale comme suit :

- Ouverture du dispositif à 5 jeunes âgés de 16 à 18 ans ;
- Session de 5 matinées du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026 ;
- Indemnisation de 15 € par demi-journée et par jeune ;
- Encadrement des jeunes par l'agent technique assisté par des élus référents ;
- Budget global fixé à 375 €.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260706-DCM_2026_045-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de la délibération relative au dispositif « Argent de poche » en portant le nombre de bénéficiaires de 4 à 5 jeunes et le budget global de 300 € à 375 € ;
- PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 6 juillet 2026

Le président de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétaire de séance,
Martine ODYE